

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi vingt-trois janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du treize janvier deux mille vingt-trois et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoint ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Elisabeth DURAND, Philippe RICHIER, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA.

Absents : Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Lyes DAIBECHÉ.

Secrétaire de séance : Eric DURAND.

*Membres en exercice : 29 – Présents : 21 – Pouvoirs : 2 – Voix délibératives : 23*

**2023-08**

**RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ ACCESSOIRE  
POUR ACCOMPAGNER LA COLLECTIVITÉ SUR LA MODERNISATION DU SERVICE FINANCES, DES  
SERVICES TECHNIQUES ET POURSUIVRE L'ANALYSE FINANCIÈRE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État,

Considérant qu'il convient de trouver des marges de manœuvre dans un contexte budgétaire restreint,

Considérant que la collectivité doit fonctionner de manière optimale et qu'il y a besoin pour cela d'un travail de modernisation de l'organisation des services,

Considérant la nécessité de disposer d'un expert pour réaliser :

- L'accompagnement à la modernisation du service des finances :
  - Dresser un bilan du fonctionnement du service,
  - Mener des entretiens avec les 3 agents du service et possibilité de se rapprocher des directions métiers afin de définir leur articulation avec le service finance,
  - Proposer une organisation de travail permettant aux agents de réaliser l'ensemble des missions qui leur incombent, notamment l'analyse financière et la recherche de marge de manœuvre.
  
- L'accompagnement à la modernisation des services techniques :
  - Dresser un bilan du fonctionnement actuel des services techniques,
  - Déterminer les modes de gestion préférentiels par activité,
  - Accompagner le service à structurer les plannings d'activité,
  - Etablir une liste des tâches et missions par les agents tout au long de l'année,
  - Etablir un recensement de l'ensemble des outils et des données exploitées par les services techniques,
  - Définir une ligne de partage idoine entre la gestion en régie et la gestion externalisée des prestations,
  - Recenser l'ensemble du matériel utilisé par les agents des services techniques...

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- L'élaboration d'un plan pluriannuel des investissements (PPI) et mise en place d'autorisation de programme-crédits de paiement (APCP) :
  - Le PPI connecté à des APCP est un outil indispensable à une gestion pilotée et suivie des finances locales. Ils ont pour objet de définir :
    - Le dimensionnement des projets,
    - Le cadencement des projets,
    - Le taux de financement des projets,
    - La mise en perspective des dépenses d'investissement et des recettes d'investissement,
    - Les possibilités de recourir à des leviers supplémentaires dans le temps : emprunt, autofinancement et subventions en fonction des choix opérés.
  
- L'accompagnement sur l'actif à la suite du passage en M57 :

La collectivité de Notre-Dame de Bondeville va passer en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et mettre ainsi fin à l'application du référentiel comptable M14. Plusieurs obligations incombent aux collectivités territoriales qui passent en M57, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2024, parmi lesquelles : le toilettage de l'inventaire, la mise en conformité de la nomenclature fonctionnelle.
  
- L'identification des sources de financement supplémentaires adossées aux investissements :

Cet aspect vise à rechercher pour les projets d'investissement référencés des sources de financement supplémentaires, permettant de majorer le taux de subventionnement de chaque projet d'investissement (plan de relance, dispositif cœur de ville, contrat de relance et de transition écologique, fonds de concours...)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 21 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention**

Décide :

- De procéder à la création d'une activité accessoire à compter du mois de février 2023 pour une durée de 6 mois ;
- De recruter un cadre de la Fonction Publique Territoriale correspondant au cadre d'emploi des Attachés Territoriaux et ayant une expérience significative dans le domaine notamment de la gestion budgétaire ;
- De rémunérer cette activité accessoire à hauteur d'une indemnité forfaitaire égale à 25 000,00 € (nets) non soumise à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS. La prestation sera rémunérée selon un premier versement de 30 % du montant total de la mission au démarrage de celle-ci puis le solde à la finalisation de chaque sous-mission ;
- D'inscrire la dépense au budget principal de la commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination de la personne retenue pour la réalisation de la mission d'expertise ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.*

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20230123-2023-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023